



## COMMUNIQUE DE LA CGT



### MUTUELLE

Lors de précédents communiqués, la CGT vous avait fait savoir que la mutuelle ISICA était devenue obsolète du fait de la loi Fillon de 2003. Elle précisait aussi qu'il fallait changer l'actuel dispositif de mutuelles d'établissements avec adhésion facultative par une mutuelle d'entreprise avec adhésion obligatoire. Enfin, elle soulignait que la mutuelle obligatoire ouvrait droit à une subvention complémentaire de l'employeur et permettait une déduction fiscale pour le salarié.

Les négociations syndicats-direction, sur le passage de l'un à l'autre système, se termineront dans les jours à venir, et le nouveau dispositif devra être opérationnel dès le 1<sup>er</sup> janvier 2009, date ultime fixée par la loi.

Aussi la CGT tient à vous faire connaître les orientations arrêtées à ce jour, mais toujours en cours de négociation, et recueillir vos questions et préoccupations sur le sujet. C'est pourquoi, elle a créé un blog que vous pouvez d'ores et déjà consulter à l'adresse suivante :

<http://cgt-nfnoisiel.hautetfort.com>

Vous pourrez poser toutes vos questions et la CGT vous répondra de façon interactive au jour le jour.

Comme pour tout blog, la confidentialité est garantie. Nous vous précisons aussi que le site [www.cgt-nfnoisiel.org](http://www.cgt-nfnoisiel.org) reste à votre disposition pour suivre l'actualité au quotidien. De plus, vous pourrez vous connecter directement au blog mutuelle grâce à la rubrique *liens utiles*.

Le 17 septembre 2008

## COMMUNIQUE DE LA CGT

### **CAMARET ET DIJON : DEUX ETABLISSEMENTS NESTLE BRADES PAR L. 1224-1 (anc. L.122-12)**

**CAMARET** : Depuis le 26 août, l'établissement de Camaret devenu RAYNAL et ROQUELAURE mais qui fabrique toujours les sauces Maggi et Buitoni pour NESTLE est en grève (209 personnes sur 240).

Les salariés demandent une augmentation de 80 €bruts par mois.

Il faut savoir qu'à la suite du L. 1224-1 ( L 122-12 de l'ancien code du travail recodifié), la nouvelle direction a non seulement détruit l'ancien statut collectif mais s'est attaquée aussi aux salaires en renouvelant en profondeur les effectifs. Aujourd'hui, un ouvrier de production gagne entre 1280 € et 1336 € en brut et ceci après majoration des heures de nuits. Le net mensuel est de 1024 €

La direction de Raynal et Roquelaure, refuse toute négociation malgré la médiation organisée par la préfecture du Vaucluse. La situation s'est encore dégradée au cours des derniers jours et R et R a assigné en justice l'ensemble des délégués syndicaux ainsi que 15 salariés, pris au hasard parmi les grévistes, pour faire déclarer cette grève illégale.

Le TGI de Carpentras par ordonnance de référé en date du 11 septembre a débouté R et R de l'ensemble de ses demandes et la grève n'a pas été déclarée abusive.

R et R refuse cette décision de justice et a écrit aux salariés le 13 septembre pour leur dire que leur action était « inconvenante et nauséabonde ». De plus, alors qu'aucune règle de sécurité n'est respectée dans l'usine, avec dernièrement un grave accident, la direction a pris la décision de faire redémarrer l'usine dès le 15 septembre malgré les observations contraires du CHSCT. Elle a réquisitionné pour ce faire ...7 personnes non grévistes et 20 intérimaires.

Les syndicats R et R exigent l'ouverture immédiate de négociations et appellent à la poursuite du mouvement.

(à suivre...)

**DIJON** : Depuis juillet 2007, l'ex-établissement de Nestlé devenu Barry-Callebaut à la suite d'un L. 1224-1 continue de lutter pour défendre son statut collectif. Les 16 et 17 septembre le personnel était encore en grève pour essayer de sauvegarder quelques lignes du bulletin de paie. La lutte est loin d'être terminée...

**OBSERVATION CGT** : A vrai dire, il n'y a pas de surprise dans l'origine de ces conflits. Le L. 1224-1 a un effet ravageur et a des conséquences pendant de nombreuses années. La finalité de ce dispositif est de diminuer les coûts. Ces coûts que l'on appelle « Moges » au siège social et que l'on veut réduire par L. 1224-1 avec MIKADO. Il est urgent de s'opposer à MIKADO...

Le 17 septembre 2008